

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DeLaval Surface Coating Transparent B-component

FS2014

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 453/2010)

Date de préparation 19-juin-2014

Date de révision :
11-sept.-2017

Numéro de révision: 0.3

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit

DeLaval Surface Coating Transparent B-component

Contient

Benzyl alcohol ; Isophorone diamine; m-xylylenediamine; Bisphenol A - Epichlorohydrin polymer (epoxy resin <= 700)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

Durcisseur

Utilisations déconseillées

Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacteur le fabricant

c/o DeLaval International AB
PO BOX 39
147 21 Tumba
Sweden
Tel + 46 08-530 66 000
Email MSDS.EU@delaval.com

Fournisseur

France: DeLaval snc
Omega Parc Bat. 5
3 Bd Jean Moulin - CS40504
78997 Elancourt
France
Tel: (1) 3081 8002

Belgique/Luxembourg:
DeLaval N.V.
Industriepark-Drongen 10
9031 Gent
Belgium
Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG
Munchrutstrasse 2
6210 Sursee
Switzerland
Tel (41) 926 6611

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

France:
(33) 1 4005 4848

Belgique:
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg:
+352 8002 5500

Suisse:
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Acute toxicity - Oral	Catégorie 4. (H302)
Toxicité aiguë - Inhalation (vapeurs)	Catégorie 4 (H332)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1. Sous-catégorie B (H314)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1. (H318)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1. (H317)
Chronic aquatic toxicity	Catégorie 3. (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage**Etiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008****Hazard Pictogram(s)****Mention d'avertissement**

DANGER

Mentions de danger

H302 - Nocif en cas d'ingestion
H332 - Nocif par inhalation
H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
P501 - Éliminer le contenu/contenant conformément aux réglementations locales

Contient

Benzyl alcohol ; Isophorone diamine; m-xylylenediamine; Bisphenol A - Epichlorohydrin polymer (epoxy resin <= 700)

2.3. Autres dangers**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.1. Substances**

Sans objet

3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	EC No	CAS No	% en poids	Classification CLP	Numéro d'enregistrement REACH
--------------	-------	--------	------------	--------------------	-------------------------------

Alcool benzylique	202-859-9	100-51-6	40 - 50	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H332)	01-2119492630-38
3-Aminométhyl-3,5,5-triméthyl cyclohexylamine	220-666-8	2855-13-2	25 - 30	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Skin Corr. 1B (H314) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Chronic 3 (H412)	Aucune donnée disponible
m-Xylène .alpha.,.alpha.-diamine	216-032-5	1477-55-0	10 - 20	Acute tox. 4 (H302) Acute tox. 3 (H331) Skin corr. 1B (H314) Eye dam. 1 (H318) Skin sens. 1 (H317) aquatic chr. 3 (H412)	01-2119480150-50-00 00
Bisphenol A - Epichlorohydrin polymer; epoxy resin mw <=700	500-033-5	25068-38-6	10 - 20	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Chronic 2 (H411)	01-2119456619-26
Salicylic acid	200-712-3	69-72-7	2 - 5	Acute tox. 4 (H302) Eye dam. 1 (H318)	Aucune donnée disponible

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours.

Conseils généraux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin.

contact oculaire

En cas de contact oculaire, retirer les lentilles de contact et rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Retirer les chaussures et vêtements contaminés. Ne pas utiliser de solvant ou de diluant. Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin.

Ingestion

Consulter immédiatement un médecin. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Boire ensuite du lait, si possible. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Rincer la bouche.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus

Provoque des brûlures. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque des dommages graves aux yeux. Peut brûler la bouche, la gorge et l'estomac. Irritant pour les voies respiratoires.

Effets retardés

Aucun(e) connu(e).

Effets d'une surexposition

Rougeur. Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée. Provoque des brûlures. Irritant pour les voies respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin

Traiter les symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau, Mousse, Dioxyde de carbone (CO2), poudre sèche

Moyens d'extinction appropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique

L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques. Oxydes d'azote (NOx). Oxydes de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection et précautions pour les pompiers Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Appliquer des mesures seulement, si celles-ci ne représentent pas de risques personnels. Utiliser un équipement de protection individuelle. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

Autres informations Voir Section 12 pour plus d'informations

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une matière absorbante inerte (par exemple sable, gel de silice, agent liant acide, agent liant universel, sciure de bois). Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Section 12 pour plus d'informations

Équipement de protection individuel, voir section 8

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. Mettre en place une ventilation adaptée. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

Remarques générales en matière d'hygiène Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Tenir éloigné des denrées alimentaires, boissons et aliments pour animaux. Pendant l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Les vêtements de travail contaminés doivent rester sur le lieu de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et le visage. Porter des lunettes de sécurité des vêtements de protection et des gants appropriés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage Tenir éloigné des denrées alimentaires, boissons et aliments pour animaux. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver à température ambiante.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition Sans objet

Autres lignes directrices Sans objet

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Eu	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
m-Xylène .alpha.,.alpha.-diamine 1477-55-0			STEL: 0.1 mg/m ³		
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Alcool benzylique 100-51-6				TWA: 10 ppm TWA: 45 mg/m ³	
m-Xylène .alpha.,.alpha.-diamine 1477-55-0		Ceiling: 0.1 mg/m ³		STEL: 0.1 mg/m ³ Ceiling: 0.1 mg/m ³ Skin	Ceiling: 0.02 ppm Ceiling: 0.1 mg/m ³ Skin
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Alcool benzylique 100-51-6			TWA: 240 mg/m ³		
m-Xylène .alpha.,.alpha.-diamine 1477-55-0	STEL: 0.1 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³ Ceiling: 0.1 mg/m ³	Skin TWA: 0.1 mg/m ³		Ceiling: 0.1 mg/m ³	

Niveau dérivé sans effet (DNEL)
Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible
Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques**

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle
Protection des yeux

Porter des lunettes de protection. écran facial. EN 166. Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.

Protection de la peau
Protection des mains
Protection respiratoire

Porter des gants/des vêtements de protection. EN 340. caoutchouc butyle, Caoutchouc nitrile, PVC, (EN 374)
Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Cartridge A2.
Éviter le rejet dans l'environnement.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Liquide

Aspect

Transparent

Odeur

Amine

Seuil olfactif

Aucune information disponible

PropriétéValeurs

pH

11.1 (1 : 1 in water)

Point/intervalle de fusion

Aucune donnée disponible

Point/intervalle d'ébullition

175 °C

point d'éclair

> 117 °C

Pression de vapeur

< 0.002 kPa

Densité

1.05 g/cm³

Hydrosolubilité

partiellement miscible

Solubilité dans d'autres solvants

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage : n-octanol/eau

Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammabilité

Aucune donnée disponible

Température de décomposition

Aucune donnée disponible

Viscosité

~ 250 mPas

Propriétés explosives

Sans objet

Propriétés comburantes

Sans objet

9.2. Autres informations

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Exotherm reaction with epoxy resins.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles

Acides forts, Bases fortes, Agents comburants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone. Oxydes d'azote (NOx). La combustion produit des émanations très inconfortables et toxiques.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Inhalation

L'inhalation de l'aérosol peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures.

contact oculaire

Provoque des brûlures. Risque de lésions oculaires graves.

Contact avec la peau

Provoque des brûlures cutanées. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Ingestion

Provoque des brûlures. Peut brûler la bouche, la gorge et l'estomac.

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Alcool benzylique	= 1230 mg/kg (Rat)	2000 mg/kg (Rabbit)	5.4 mg/L (Rat) 4 h
3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	= 1030 mg/kg (Rat)		
m-Xylène .alpha.,.alpha.-diamine	= 660 mg/kg (Rat)	2000 mg/kg (Rabbit)	700 ppm (Rat) 1 h 2.4 mg/l (Rat) 4 h
Bisphenol A - Epichlorohydrin polymer; epoxy resin mw <=700	11400 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	
Salicylic acid	= 891 mg/kg (Rat)	> 2 g/kg (Rat)	> 900 mg/m ³ (Rat) 1 h

irritation

L'inhalation de l'aérosol peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures.

Corrosivité

Provoque des brûlures. Provoque des brûlures oculaires. Risque de lésions oculaires graves. Peut brûler la bouche, la gorge et l'estomac.

Sensibilisation

Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Peut provoquer une allergie cutanée.

Effets mutagènes

Ne contient pas de composé listé comme mutagène.

Effets cancérogènes

Aucun(e) connu(e).

Effets sur la reproduction

Aucun(e) connu(e)

Effets sur le développement

Aucun(e) connu(e)

STOT - exposition unique

Aucune information disponible

STOT - exposition répétée

Aucune information disponible

Danger par aspiration

Aucune information disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Effets écotoxicologiques

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Ne permettez pas d'entrer dans l'approvisionnement en eau potable, eaux usées, ou le sol.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Microtox	Daphnie
Alcool benzylique	EC50 = 35 mg/L 3 h	460: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 10: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static	EC50 = 50 mg/L 5 min EC50 = 63.7 mg/L 15 min EC50 = 63.7 mg/L 5 min EC50 = 71.4 mg/L 30 min	23: 48 h water flea mg/L EC50
3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	EC50 = 37 mg/L 72 h	110: 96 h Leuciscus idus mg/L LC50 semi-static		14.6 - 21.5: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 semi-static 42: 24 h Daphnia magna mg/L EC50
Bisphenol A - Epichlorohydrin polymer; epoxy resin mw <=700	> 100 mg/L (3h) EEC 9.4 mg/l (72h)	1.5 mg/l (96h) OECD 203		1.7 mg/l (48h) OECD 202
Salicylic acid		90: 48 h Leuciscus idus mg/L LC50 static		870: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static 105: 24 h Daphnia magna mg/L EC50

12.2. Persistance et dégradabilité

N'est pas facilement biodégradable

Value=12 (28d - Method 301 Ready biodegradability - CO2 evolution test) (Bisphenol-A-diglycidylether mw < 700)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Faible

BCF: 31

Nom chimique	Coefficient de partage
Alcool benzylique	1.1
3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	0.79
Salicylic acid	0 - 2.26

12.4. Mobilité dans le sol

Koc: 445

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible

12.6. Autres effets indésirables

Aucun(e) connu(e).

Nom chimique	UE - Liste des perturbateurs endocriniens candidats	UE - Perturbateurs endocriniens - Substances évaluées	Japan - Endocrine Disruptor Information
Bisphenol A - Epichlorohydrin polymer; epoxy resin mw <=700	Group III Chemical		

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus / produits non utilisés** Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur**Emballages contaminés** Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.**No de déchet suivant le CED** 07 02 08**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

IMDG/IMO

14.1 N° ONU	2735
14.2 Nom d'expédition	2735 - Amines ou polyamines liquides corrosives, n.s.a (Isophorone diamine, m-xylylenediamine)
14.3 Classe de danger	8
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	EmS: F-A, S-B
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Aucune information disponible
14.8 Informations supplémentaires	-
14.9 Polluant marin	Oui

ADR/RID

14.1 N° ONU	2735
14.2 Nom d'expédition	2735 - Amines ou polyamines liquides corrosives, n.s.a (Isophorone diamine, m-xylylenediamine)
14.3 Classe de danger	8 Hazard n° 80
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Aucune information disponible
14.8 Informations supplémentaires	-

IATA/ICAO

14.1 N° ONU	2735
14.2 Nom d'expédition	2735 - Amines ou polyamines liquides corrosives, n.s.a (Isophorone diamine, m-xylylenediamine)
14.3 Classe de danger	8
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Aucune information disponible
14.8 Informations supplémentaires	-

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****EU Legislations**

Reg.1907/2006-REACH

Reg.453/2010 That modify REACH

Reg.1272/2008 On classification, packaging and labeling of dangerous substances and preparations

Dir. 2000/39/CE

*Inventaires internationaux***EINECS/ELINCS**

All components are listed or exempted

*Légende***EINECS/ELINCS** - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H312 - Nocif par contact cutané

H331 - Toxique par inhalation

H332 - Nocif par inhalation

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Principales références de la littérature et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

Date de préparation 19-juin-2014

Date de révision : 11-sept.-2017

Numéro de révision: 0.3

Remarque sur la révision

Motif de la révision Update Section: 2, 3 (ATP8)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité